



L'ISLAM SUNNITE AU MOYEN ORIENT :
UNE INFLUENCE CULTURELLE OU BIEN
UNE INFLUENCE POLITIQUE ?

Mémoire de Géopolitique
Commandant *Majed AL MOHAYA*

DANS LE CADRE DU SEMINAIRE
« LE MOYEN ORIENT »

Directeur : Dr P.LEPAUTREMAT

MARS 2006

I. Introduction :

Après les événements du 11 septembre 2001, le monde entier, et les Etats Unis d'Amérique en premier lieu, ont été choqué par l'ampleur des actions menées par Al Qaida. Ce choc a fait surgir des questions fondamentales sur l'Islam, le Coran, les Musulmans ainsi que le prophète Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix concernant l'origine de cette religion, son histoire ainsi que les idées qu'elle apporte à ces adeptes.

Al Qaida représente un Islam sunnite à l'origine, ce même Islam sunnite réclame la guerre sainte ou «*Al Jihad*» en Irak contre l'occupant américain, les « talibans » d'Afghanistan représente, quant à eux, un Islam sunnite pure. Ces régimes et ces organisations, dits « extrémiste et terroriste » par l'Occident essentiellement, sont aujourd'hui au centre d'une polémique dépassant le cadre de ces organisations. En effet, l'Islam sunnite est accusé d'être à l'origine de ces « malheurs ». Les médias occidentaux et même plusieurs des médias des pays musulmans, rendent l'origine du problème à l'Islam sunnite. Une sorte d'amalgame, à notre point de vue, s'est installée entre Islam, sunnisme et mouvement (ou pays aussi) dit terroriste et extrémiste.

Le monde musulman se sent intimidé par des préjugés touchant ses croyances mêmes. Ce n'est pas rare maintenant d'entendre des intellectuels mettant en cause l'Islam en tant que religion pour expliquer ce qui se passe en Palestine. Le mouvement islamique HAMAS est considéré par l'Occident comme un mouvement terroriste parce qu'il adopte l'Islam comme idéologie et comme argument pour lutter contre l'occupation israélienne. Ces mêmes intellectuels expliquent les origines des attentats commis en Occident (Angleterre et Espagne) en mettant en cause l'Islam. Ces explications, à notre avis, sont très dangereuses parce qu'on imagine que ça peut entraîner à long terme des confrontations entre le monde occidental « chrétien » et le monde musulman. Notons que de point de vue religieux, les actes commis par Al Qaida sont interdits, parce que c'est interdit de tuer les civiles dans l'Islam.

Le musulman lorsqu'il salue, il utilise le mot de la paix pour saluer. Les sunnites qui représentent 90 % des musulmans du monde sont les héritiers d'une civilisation datant de 1400 ans. Ils étaient, au Moyen Age, les pionniers dans la production et la transmission des sciences, dans le monde entier. Ils méritent, d'être connus et reconnus comme porteurs d'un message de paix. Le monde musulman exige des autres civilisations le respect de ses croyances, du Coran ainsi que de son prophète. A notre avis, il est indispensable que les musulmans essayent de

mieux faire connaître leur religion et au sunnite d'expliquer leurs croyances. Il est important qu'ils expliquent leur point de vue de ce qui se passe dans le monde.

Ce mémoire a pour but d'expliquer des notions fondamentales sur l'islam sunnite et d'essayer de répondre à la question suivante : quelle est l'influence de l'islam sunnite ? Est-elle culturelle ou bien politique ?

Pour répondre à cette question, je vais donner quelques définitions fondamentales sur l'Islam, le Coran, le prophète Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, ainsi que le courant sunnite, ensuite je développerai quelques aspects de l'influence culturelle et politique.

A. L'Islam et le Prophète Mohamed

a. L'Islam

D'origine arabe, "Islam" signifie "abandon, soumission à la volonté de Dieu". Étymologiquement, il est apparenté au mot *salam* qui signifie paix.

Religion monothéiste, l'Islam est la religion révélée au prophète Mohamed (c. 570-632) qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, par l'ange Gabriel. Mohamed est le "Dernier messenger", de la lignée des prophètes bibliques, ceux de l'Ancien Testament, Adam, Abraham, Moïse, et Jésus dont les musulmans rejettent le caractère divin.

b. Le Coran

Le Coran regroupe sous forme de *sourates* (chapitres, au nombre de 114), les paroles divines, transmises au prophète par l'ange Gabriel au cours d'une période s'étalant sur 22 ans, qui dévoilent aux hommes le mystère (*ghayb*) de leur destin. D'après les fidèles, le Coran serait le livre définitif, celui qui vient après la Torah juive et l'Évangile chrétien.

On distingue deux périodes dans la transmission du message divin: la période de la Mecque, et celle de la Médine. Les sourates de la première période qui reprennent dans plusieurs passages l'histoire des prophètes bibliques, rappellent aux hommes l'imminence du Jugement, à la suite duquel les fidèles d'Allah se retrouveront au paradis, alors que les mécréants et les riches infidèles seront précipités en enfer. Les sourates mecquoises affirment également le dogme fondamental de l'Islam: «Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah; ... il n'y a

personne qui puisse se mesurer à lui», et instituent les pratiques obligatoires de la nouvelle religion: la prière et le respect de la zakat, une aumône légale qui redistribue la richesse des riches vers les pauvres.

Devant l'hostilité des clans puissants, irrités par les prêches et les condamnations lancées à leur endroit par Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, le prophète fut forcé d'immigrer de la Mecque en 622, date qui marque le début du calendrier islamique. Il trouva refuge à la Médine où il devait jouer un rôle d'arbitre entre les tribus locales. Les sourates de l'époque médinoise, composent une loi morale, une constitution qui règle la vie des fidèles, les pratiques commerciales — le prêt à intérêt leur est désormais interdit —, et précise les rapports hiérarchiques entre les hommes et les femmes. Elles contiennent également de nombreuses prescriptions relatives à la vie religieuse et établissent le caractère obligatoire du pèlerinage et du jeûne du ramadan.

L'historiographie dit que Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, était analphabète et que le contenu du Coran lui fut transmis oralement, avant d'être retranscrit par écrit, du vivant du prophète. Les commandements, au contraire, avaient été donnés à Moïse (que la paix serait sur lui) sous forme de tables gravées. Le mot "Qu'ran", tiré du texte sacré, peut à juste titre être traduit par "récitation". Pour s'assurer que les fidèles connaissaient bien les lois coraniques, on leur recommander par récompense — comme c'est encore le cas aujourd'hui — à réciter chaque sourate répétitivement, jusqu'à mémorisation complète du texte sacré.

Le Coran est complété par la Sira qui contient l'ensemble des paroles et actes de Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix. Les deux livres constituent les fondements de l'Islam. Le devoir du musulman est de chercher à travers l'étude scripturaire de la Sunna, regroupant l'ensemble des traditions qui remontent jusqu'au prophète ou à ses compagnons, à en donner la meilleure interprétation pour établir la « Charia » (la loi orale équivalent à la Torah juive).

Le Coran est le seul livre qui n'était pas modifié après le décès du prophète qui l'a ramené. Pour les musulmans, le Coran va être conservé par Dieu jusqu'au jour du jugement.

c. Les Piliers de l'Islam

L'ISLAM est trop souvent présenté comme une religion d'interdictions et de

contraintes. Celles-ci existent et sont multiples, mais une comparaison avec les autres monothéismes montre qu'elles ne sont pas plus nombreuses. Une faible proportion seulement du coran (3 %) concerne des impératifs ou des sanctions.

En fait, ce sont les dimensions collectives et communautaires de la religion qui les rend plus visibles, surtout dans les sociétés arabes où le contrôle social (le regard de tous sur chacun) et le sens de l'honneur est insistant.

Mais, bien entendu, à chaque fois qu'une règle ou qu'une loi sont énoncées, il reste encore à les appliquer ; ce qui ouvre plus ou moins la porte à l'interprétation et à la négociation selon le moment, l'opinion collective, les attitudes individuelles et privées.

Appartenir à la communauté des musulmans, tel que cela se dégage du Coran, c'est souscrire au respect de cinq principes essentiels (piliers ou *arkân*) et d'y satisfaire en pratique. Certaines de ces obligations sont périodiques, d'autres quotidiennes ou exceptionnelles.

1. La profession de foi (shahada)

Dans la religion musulmane, l'enfant est musulman à sa naissance, c'est ensuite son milieu qui agit s'il confesse une autre religion. Pour s'affirmer musulman, le croyant doit prononcer, en toute conscience et sincérité, devant deux témoins (pour une conversion), la célèbre formule de la *Shahada* : " Il n'y a de Dieu que Dieu et Mohamed est son messager. " Ce qui signifie son adhésion :

- au monothéisme : Dieu est unique et omniscient ;
- en la croyance de ses messages et de son livre (le Coran) ;
- en la reconnaissance de Mohamed comme ultime prophète ;
- au principe d'une vie après la mort ;
- à l'existence des anges.

La profession de foi est un acte global et irréversible.

2. La prière (salât)

Il s'agit de la pierre angulaire de l'Islam. Elle réaffirme cinq fois par jour la qualité de musulman, à titre individuel ou collectif. Elle exprime également un lien constant avec le divin c'est-à-dire une capacité à rompre avec les préoccupations matérielles.

Selon un rituel précis, mais qui varie selon les régions, le croyant, au matin, à midi, au milieu de l'après-midi, au coucher du soleil, au début de la nuit se purifie par des ablutions, se rend disponible puis se prosterne en direction de La Mecque pour signifier sa dévotion : il renouvelle les formules d'adhésion à l'Islam et appelle à le rejoindre. Des récitations d'autres versets du Coran peuvent accompagner la prière. Celle-ci peut être solitaire ou communautaire.

Les appels des muezzins témoignent de l'importance de la pratique collective. La prière du vendredi midi est le temps fort du partage de la foi. Commune, elle soumet les pauvres et les puissants aux mêmes rites. Même si les hiérarchies sociales continuent à être ressenties dans les rangs ou les préséances.

En plus des prières quotidiennes, d'autres peuvent être accomplies, la prière nocturne propice aux demandes et à la réalisation des vœux, par exemple.

3. L'impôt purificateur (zakât)

Le terme d'aumône traduit mal le sens de ce pilier. C'est une obligation légale (réglementée au 8e siècle) destinée à manifester la solidarité des plus riches vers les plus pauvres.

La *zakât*, mot dérivé d'une racine connue en syriaque et qui signifie " purifier ", désigne l'aumône qui purifie celui qui l'accorde, qui l'exonère. La *zakât* est une contribution, en nature ou en espèces, payée par le musulman et destinée à alimenter un fonds de secours mutuel, de bienfaisance, ou même à couvrir certaines dépenses d'intérêt public.

Le don individuel et spontané est remplacé dans de nombreux pays par un impôt. Les musulmans fervents seuls continuent à se considérer comme obligés et font leurs dons en particulier. Provenant de musulmans, le résultat de la collecte ne doit servir qu'à des musulmans ou à des gens que l'on s'efforce de convertir à l'Islam.

Pour la fête qui marque la fin de Ramadan, le fidèle doit donner une aumône en privé qui cette fois peut aller à des non-musulmans afin d'aider les moins fortunés à fêter eux aussi la rupture du jeûne.

La *zakat* a joué un grand rôle dans l'histoire pour la cohésion de la communauté. Depuis les années 1950, son existence est donnée comme preuve du caractère socialiste de l'Islam :

son rétablissement est exigé par les associations musulmanes. La *zakât* est prélevée non seulement sur le revenu, mais aussi sur certaines catégories de capital.

4. Le jeûne de Ramadan

La prière est un temps pour Dieu. Il en est de même, pendant tout le mois lunaire (29 ou 30 jours) de Ramadan, la communauté se retrouve et consacre sa foi. Au cours de cette épreuve de volonté, d'expiation, il est exigé de ne boire, ni manger, ni fumer, ni avoir de relations sexuelles du lever au coucher du soleil.

L'abstinence n'est pas propre à l'Islam et elle ne s'impose qu'aux adultes en bonne santé. Les malades ou ceux dont le besoin de manger ou de boire est indispensable, les voyageurs ou les combattants sont dispensés du jeûne. Quitte pour eux à différer le jeûne ou bien à le compenser par des dons aux pauvres.

Le temps du Ramadan est un intervalle d'expiation, un changement de mode de vie qui impose la réconciliation et réaffirme les solidarités de tous les musulmans ou « Umma ».

5. Le pèlerinage (*Hajj*)

Ce pilier évoque un épisode de la vie d'Abraham : la construction du premier temple : la *Kaaba* à La Mecque, le pôle religieux de l'Islam et ville natale de Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix. La *Kaaba* est sorte de cube de 12 mètres de côté et de 15 m de haut, recouvert de brocart noir.

Le pèlerinage s'accomplit au moins une fois dans une vie, pendant le dixième mois musulman, à condition d'en avoir les moyens, d'être pubère, de disposer de sa raison et de ne pas conserver de différends en cours.

Le pèlerinage commence à la Médine. Après s'être mis en état de pureté corporelle et revêtus de tissus blancs non cousus, les pèlerins se recueillent sur le tombeau du prophète, puis ils se rendent à La Mecque dans le périmètre interdit aux non-musulmans pour tourner sept fois autour de la *Kaaba*. Ensuite, sept fois encore, ils parcourent le même chemin qu'Agar, femme d'Abraham et son fils Ismaël, firent à la recherche d'eau dans le désert jusqu'à la source de Zem Zem, que Dieu a fait surgir pour les désaltérer.

Autre rite important, la lapidation des trois piliers qui marquent les endroits où le démon est apparu à Abraham pour le détourner de l'ordre divin de sacrifier son fils.

Voilà les grands moments d'un parcours qui dure de 10 jours à 3 semaines et qui s'achève par le sacrifice d'un mouton.

Le Pèlerin s'en retourne avec le titre prestigieux de *Hâjj* et le sentiment d'une totale pureté. Outre le fait que le pèlerinage est coûteux, l'augmentation du nombre des musulmans rend son accomplissement plus compliqué et donne lieu à la définition de contingents par nationalités.

Le pèlerinage est dit « petit pèlerinage » lorsqu'il est effectué en dehors des dates rituelles.

d. Les communautés islamiques

Dans les communautés qui observent l'Islam, le pouvoir législatif n'appartient qu'à Dieu, qui est la vraie source de la loi. Par contre le pouvoir exécutif est exercé par un des auxiliaires du Prophète: le Khalife.

Le choix de ce dernier, qui souleva de graves controverses dès les débuts de l'Islam, est à l'origine des schismes qui ont divisé les musulmans en communautés rivales. En l'absence de prescriptions enchâssées dans le texte sacré sur la question de la transmission du pouvoir exécutif, la division s'installa entre Chiïtes (légitimistes), aux yeux desquels le califat devait être réservé à leur imam, Sunnites (qui observent la Sunna) qui reconnaissaient l'autorité du calife en place, et les Karidjites qui préconisaient le principe électif du califat qui devait être attribué au plus méritant d'entre tous.

Les Chiïtes qui représentent aujourd'hui 10% du monde musulman, se soumettent à un imam, qu'ils considèrent leur chef religieux et civil. La majorité des chiïtes, qui sont surtout présents en Iran et en Irak, croient que le dernier Imam fut caché par Dieu et que l'Ayatollah El Khomeini (l'ancien chef spirituel de l'Iran) fut peut-être même une incarnation de cet Imam.

Les Sunnites représentent plus de 90% de la population islamique et leurs communautés sont regroupés autour d'un chef politique chargé de faire respecter l'autorité de Dieu, en s'appuyant sur les *ulémas* ou docteurs de la loi, à qui est confiée l'interprétation de la *Charia*.

À la suite des événements terroristes récents qui ont creusé un fossé entre l'Occident chrétien et l'Orient musulman, certains spécialistes ont considéré à tort que les Chiïtes pratiquaient une religion plus ouverte et plus tolérante que les Sunnites.

Pour les Chiites, Ali, le gendre du prophète, est le détenteur de la Lumière divine alors que Mohamed est seulement détenteur de la Prophétie. Les Imams qui lui succèdent ont tous en eux cet héritage de la Lumière divine qui leur permet d'interpréter le sens caché, ésotérique du Coran. Pour les Chiites, seuls les initiés peuvent accéder à la vraie lecture du Coran. C'est la plus importante branche minoritaire de l'Islam, dont environ 10% des musulmans du monde entier se réclament. Le chiisme est divisé aussi en plusieurs branches, mais ce sont les Duodécimains qui sont de loin, les plus nombreux (environ 90% des chiites). Ils sont surtout présents en Iran, au sud de l'Iraq et au Liban.

Les Chiites se différencient entre eux par le nombre des descendants d'Ali et de Fatima (gendre et fille du prophète) et par le rôle qu'ils leurs accordent. Les Duodécimains reconnaissent 12 Imams le 13^e ayant disparu au IX^e siècle. Les Septimains en reconnaissent 7 et les Zaydites 5.

Les Ismaéliens sont aussi appelés Septimains. Pour eux, c'est Ismaël, qui est l'authentique VII^e Imam, et non son fils cadet Abol Hassan Moussa al-Qasim considéré comme le vrai par les Duodécimains. La branche ismaélienne s'est rapidement scindée en deux ordres, les Mustafiens et les Misaris, tous deux imprégnés de mysticisme et d'ésotérisme. Ils ne sont pas présents en Turquie. Le chef actuel des ismaéliens est l'Agha Khan, reconnu comme 49^e Imam.

B. le prophète Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix

Aucune présentation de l'Islam ne peut manquer de se référer à Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix. Mais elle peut choisir de l'évoquer différemment, soit comme une personnalité historique, liée à son temps et à son milieu et dont l'action reste influente, jusqu'aujourd'hui ; soit comme le messager de l'ultime religion révélée.

Croire à la deuxième option (ce qui n'exclut pas la première) c'est être musulman. Car selon la tradition Islamique, Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, l'homme du 7^e siècle, est exceptionnel ; il est désigné comme :

- le récepteur d'un message divin (*Rasûl*) qui n'est pas encore divulgué car il le concerne personnellement ;

- le témoin de la divinité (*Nabî*) qui agit auprès des siens pour la connaissance de Dieu ;
- le fondateur d'une religion qui s'adresse à l'humanité, l'élus (*Mostafa*)

Mohamed n'est ni le premier des prophètes « *anbiya* » (pluriel de *nabî*), ni le premier témoin, Dieu en a adressé à chaque peuple et époque ; Adam, Noé, Abraham, Jacob, Moïse, Jésus ont selon l'Islam le titre de prophète.

Mais il est le seul à disposer des trois qualités. Son rôle est de transmettre directement la parole divine ; il clôt le cycle de la prophétie ; il incarne le privilège d'une relation parfaite et authentique à la loi de Dieu.

La vie de Mohamed, toujours selon la tradition, est exemplaire. C'est pourquoi elle est assidûment commentée et glorifiée.

Son image ne peut être exposé : la tradition Islamique sunnite plus particulièrement, hostile aux représentations idolâtres, prohibe la représentation des êtres animés. Plus tard, la règle s'assouplira sauf pour ce qui concerne l'image du prophète et de ses compagnons. Il demeure ce texte, extrait de *l'Histoire universelle* de Tabari (mort en 923) et qui rapporte la description physique de Mohamed telle que la dressait Ali, son gendre et cousin.

"On demandait à Ali des détails sur l'apparence extérieure du Prophète. Ali dit : il était de taille moyenne, ni très grand, ni très petit. Son teint était d'un blanc rosé ; ses yeux étaient noirs ; ses cheveux, épais, brillants et beaux. Sa barbe, qui entourait tout son visage était bien fournie. Les cheveux de sa tête étaient longs et lui allaient jusqu'aux épaules ; ils étaient noirs (...). Sa démarche était si énergique qu'on aurait dit qu'à chaque pas il s'arrachait de la pierre, et cependant, en même temps, si légère qu'il semblait à chaque foulée ne pas toucher terre. Mais il ne marchait pas avec fierté, comme font les princes. Il y avait dans son visage tant de douceur, qu'une fois en sa présence, on ne pouvait pas le quitter ; si l'on avait faim, on était rassasié en le regardant, et l'on ne songeait plus à la nourriture. Tout homme affligé oubliait son chagrin quand il était en sa présence, charmé par la douceur de son visage et de sa parole. Quiconque l'avait vu convenait n'avoir jamais trouvé, ni avant, ni après lui, un homme ayant la parole aussi charmante. Son nez était droit, ses dents écartées. Tantôt il laissait tomber les cheveux de sa tête naturellement, tantôt il les portait noués ensemble en deux ou quatre boucles. A soixante-trois ans, l'âge n'avait encore fait blanchir qu'une quinzaine de cheveux..."

Sur la vie de cet homme, les informations sont diverses. Le Coran fournit des indications indifférentes à la chronologie, peu explicites souvent, énigmatiques parfois.

Viennent ensuite les premiers textes écrits ; cependant les plus anciens datent de plus d'un siècle après la mort du prophète. Les récits (*Hadith*) disent s'appuyer sur des sources orales et des témoignages scrupuleusement rapportés, dont uniquement la vérité a été sauvegardée. Ils concernent aussi les gestes des compagnons du prophète.

Enfin, il reste les légendes (*Sirât*). Composées dès le 8e siècle, elles regroupent les sources précédentes et des anecdotes plus controversées, pour servir de base aux biographes.

Les paroles et les actes du prophète étaient trop chargés d'enjeux et leur interprétation pouvait trop servir ou desservir les intérêts d'une famille ou d'un clan, pour ne pas être aménagés. La tradition se construit progressivement et se négocie farouchement.

Elle pose la hiérarchie Coran, Hadith, Sirât, comme l'ordre des sources le plus justes pour connaître la vie de Mohamed, du petit groupe de ses premiers fidèles et pour répondre aux questions morales, politiques, quotidiennes qui se posent aux musulmans de par le monde tout au long de l'histoire.

De plus, les troubles et les urgences qui entourent l'émergence de cette nouvelle religion, le caractère d'homme d'action de Mohamed, la faible pratique de l'écriture en ce temps se conjuguent pour faire de l'Islam une croyance qui cherche sa propre vérité et sa vérité d'aujourd'hui tantôt dans l'histoire et tantôt dans une représentation de l'histoire.

1. L'enfance et la jeunesse de Mohamed qu'Allah lui accorde la grâce et la paix :

La date de naissance de Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, est incertaine, par approximation, on adopte l'année 571 dite année de l'éléphant. Mohamed naît à La Mecque, dans le clan des Quraich.

D'une famille peu aisée, orphelin de naissance, il est élevé par son grand-père, puis par un de ses oncles. Pendant cette période, il ne semble pas avoir reçu une grande éducation. La légende relate, un voyage avec son oncle jusqu'à Bosra (Syrie) grand centre chrétien où un moine reconnaît les signes de la mission prophétique. Dans ses voyages vers le nord, il est certain qu'il a mesuré le prestige des chrétiens (*Roums*) et de cette terre : nourrie des révélations de Moïse et de Jésus.

2. La première épouse, Khadija

Une riche veuve d'une quarantaine d'années remarque les qualités de Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, et l'engage pour diriger le commerce caravanier qu'elle possédait. Il a alors environ 25 ans, ses nouvelles tâches lui fournissent d'autres occasions de voyages et de rencontres.

Tous les récits convergent pour décrire cette alliance " raisonnable " comme marquée par le respect et une affection que Mohamed conserve à son épouse, après la mort de celle-ci.

Ce premier mariage sera monogame et Khadija, par sa présence auprès de Mohamed, a largement contribué à la réussite de la nouvelle religion révélée.

Après la mort de Khadija, le prophète contracte plusieurs autres mariages. Ils seront dictés par l'amour ou par l'opportunité. Ils permettront de tisser des alliances : les épousées sont juives, chrétiennes ou coptes. Les plus proches appartiennent aux familles des compagnons.

3. La révélation

Vers 40 ans Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, est un homme prospère et apprécié pour sa modération, mais insatisfait. De plus en plus fréquemment, l'homme fait retraite, prie et médite la nuit dans le désert, sous les étoiles. Cette pratique n'est pas commune.

Après une nuit de contemplation, vers 610, à l'aube, pendant qu'il dormait, l'ange Gabriel (que la paix soit sur lui) lui apparaît et lui ordonne de réciter. Il objecte " Que lirais-je ? ". L'être (Jibrîl, l'archange Gabriel) serre l'étoffe autour de son cou et intime : " Lis au nom de Dieu qui créa... ".

C'est ainsi que le Coran apporte le premier moment (la première descente) du Livre, de la parole divine dans le cœur du Prophète.

Mohamed a le sentiment qu'un livre est entré en lui. Mais son trouble est immense. Il témoigne auprès de Khadija, doute de lui-même, craint d'avoir été joué par un démon. Peu de proches, sa maisonnée, sont mis dans la confiance de ce secret.

L'ange le réconforte sur le sens de sa mission, lui livre cette parole " bien lourde " qui pendant trois ans est réservée. Khadija fut la première à croire dans sa mission. Le premier converti hors de la famille fut Abu Bakr, un marchand respecté (qui sera le premier Khalife).

4. La prédication et la persécution

Le prophète commença la prédication publique de son message, il se heurta aux Qoraïchites, qui en dehors de leur attachement à leurs idoles craignaient pour la prospérité de la Mecque.

Le prophète de l'islam essuie des refus de plus en plus violents : injures, humiliations se multiplient contre lui et contre les nouveaux convertis. Jusqu'à ce que leur existence devienne intenable, et que l'exode s'impose.

Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, recommande à une troupe de ces fidèles y compris sa fille de se réfugier en Abyssinie et de se placer sous la protection du Négus (chrétien). Une centaine de croyants traverse la Mer rouge et est bien accueillie. Ce qui témoignerait de la capacité des deux religions à sympathiser et d'une volonté de sortir des solidarités traditionnelles tribales.

À La Mecque, Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, est accusé de plagiat, d'imposture, de sorcellerie. Les révélations se succèdent pour infirmer ces arguments et souligner la continuité entre Mohamed et les prophètes qui le précèdent et le caractère divin du message.

Pourtant les pressions s'amplifient et les menaces se précisent quand Khadija et les derniers protecteurs de Mohamed disparaissent. Il est de plus en plus clair que La Mecque ne sera pas le premier centre de la nouvelle religion. Avec toujours aussi peu de succès, il se tourne vers les tribus bédouines et la ville de Tâïf.

La tradition place à cette époque la visite nocturne à Jérusalem et l'ascension (Mi'râj).

5. L'Hégire

L'ouverture vint du nord, de l'oasis de Yathrib qui allait devenir la ville du prophète : la Médine. À La Mecque, la situation est intenable, la décision de l'émigration (hégire) est prise, elle servira de point de départ du calendrier de musulman.

Par petits groupes, poursuivis par les Qoraïchites, après un voyage de sept jours dans un désert de dunes et de pierres, Mohamed et les siens se réfugient à Yathrib (le 12 septembre 622), la future Médine. C'est un acte politique, la contestation du pouvoir méccois va conduire à une guerre et à l'organisation sociale de la communauté médinoise.

La Médine, cette cité-village, ouverte aux exilés, était en marge des routes du grand trafic caravanier. Elle pratiquait à l'instar des autres cités-oasis d'Arabie, une économie de subsistance à partir de ses palmeraies. Elle comptait trois tribus juives et deux tribus arabes païennes en prise à des luttes intestines. C'est à l'issue d'une guerre que Mohamed, porteur de

la croyance nouvelle rejetée, arrive à la Médine, dans le cadre d'une alliance dûment conclue avec la tribu arabe médinoise aïeule paternelle.

La situation économique des émigrés est précaire. Les succès militaires confortent la position du prophète. Mais les défaites remettent son autorité en balance. Les batailles perdues contre les Qoraïchites sont mises au compte de l'insubordination et l'hypocrisie d'alliés trop tièdes. Pour les compenser, Mohamed organise des expéditions contre les Bédouins et contre les tribus juives qui, à sa déception, l'ont trahit (alliance avec les Qoraïchites) et dont les biens sont saisis.

La rupture avec les juifs est symbolisée par la décision de ne plus prier en direction de Jérusalem, selon l'usage d'alors, mais désormais tourné vers La Mecque. La solidarité avec les chrétiens ne durera guère plus.

6. Mohamed, législateur

La période médinoise voit Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, acquérir un autre statut : celui de dirigeant d'une communauté qui reste à organiser, construire, structurer. Tout un ensemble de révélations et d'actions prophétiques va poser (ou préciser) les règles de la vie publique et privée des musulmans.

Dans une ville composée de Juifs et de Musulmans divisés en clans et ayant leurs propres lois, Mohamed, devient bâtisseur (il fait ériger la première mosquée) et homme de loi. Il s'impose comme juge des conflits et il forme l'esquisse d'une organisation Islamique.

7. La prise de La Mecque

Avec le temps, en raison de son succès, les troupes de Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, croissent et en 630, dix mille musulmans armés marchent sur La Mecque. Il n'y eut presque pas bataille. Le prophète victorieux accepte la capitulation de ses ennemis, prie sur la tombe de Khadija et fait abattre les idoles.

Après la reddition de La Mecque, sa ville d'origine, en l'an 8 de l'hégire, et immédiatement ensuite, après la défaite de la dernière grande tribu nomade qui lui était hostile, Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, est maître de l'Arabie occidentale.

Au cours de la première année, Mohamed qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, combat les polythéistes, fixe les règles du pèlerinage, légifère (abolition de l'usure...) et exhorte les musulmans à demeurer unis après lui.

De retour à la Médine, il tombe malade. Il meurt en 632. L'Islam était désormais consolidé dans la péninsule arabique et était en mesure de s'élargir aux pays situés à l'ouest du Jourdain.

Après la mort de Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, la figure prophétique, devenue référentielle, va peu à peu éclipser celle de l'admirable chef charismatique qu'il avait su être durant la période médinoise. À partir de ce moment chronologiquement mal maîtrisé, la sacralisation éclipse peu à peu le détail historique.

C. les Sunnites

La *Sunna* est ce que la tradition musulmane rapporte des paroles, actes et préceptes de Mohamed qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, Ces récits, appelés *Hadiths*, sont au nombre de plusieurs (dizaines de) milliers qui ont fait l'objet de nombreuses compilations. Les Sunnites se revendiquent de la Sunna, ce que leur contestent les Chiites. C'est un courant majoritaire de l'islam.

L'autre principale tradition musulmane est le Chiisme. Les Sunnites sont ainsi appelés du fait de l'importance qu'ils accordent à la Sunna, l'ensemble des paroles et des actions du prophète Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, que tous les croyants doit s'efforcer d'imiter. La Sunna et le Coran sont considérés comme les deux sources principales de la loi islamique. Les autres communautés soulignent aussi l'importance de la Sunna, à la différence qu'ils y incluent les paroles et les actions de leurs Imams. Les Sunnites ayant été les premiers à établir la primauté de la Sunna, il est fort probable qu'ils se soient fait appeler les « gens de la Sunna » pour se distinguer des autres groupes musulmans, et cela avant même que les autres communautés aient développé leur propre système juridique.

Selon la loi sunnite traditionnelle, l'idée existait déjà du vivant de Mohamed qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, de consulter et suivre l'exemple du Prophète en cas de doute sur une question religieuse ou juridique. Les injonctions du Coran appelant à « obéir à Allah (Dieu) et à son Prophète » sont fréquemment citées pour justifier cette idée.

D'après cette théorie, les compagnons du Prophète, lorsque celui-ci était encore en vie, s'attachaient particulièrement à se rappeler ses paroles et ses gestes et ils les transmirent après sa mort à la génération suivante, qui la passa à son tour à la suivante, et ainsi de suite. Les anecdotes individuelles par lesquelles étaient transmises les paroles ou les actions du Prophète furent appelées Hadiths.

Après la mort du Prophète, lorsqu'une question religieuse ou juridique venait à se poser, il était d'usage parmi les hommes pieux d'examiner le Coran et la Sunna pour y trouver une réponse. De cette façon, l'autorité du Prophète se perpétuait même après sa disparition.

Six recueils de hadiths furent acceptés par l'ensemble des Musulmans Sunnites comme faisant autorité et possédant un statut plus élevé que d'autres collections existantes. Il s'agit des compilations d'al-Bukhari, de Muslim ibn Hajjaj, d'Ibn Maja, d'Abu Dawoud, d'al-Tirmidhi et d'al-Nasa'i, considérées par les Sunnites comme des textes canoniques dont l'autorité venait immédiatement après celle du Coran. Puisque la Sunna du Prophète qui y était relatée était reconnue d'inspiration divine, ces écrits furent eux-mêmes tenus comme une forme de révélation de Dieu.

Les savants Sunnites « oulama » posèrent le principe selon lequel, lorsqu'il existait un verset coranique ou un Hadith relatif à la question posée, il fallait le considérer comme l'autorité en la matière aux dépens de toutes les autres sources. En dehors du Coran et de la Sunna, il existe une troisième source théorique importante de la loi Sunnite, qui est constituée par le consensus de l'ensemble des musulmans : El *Ijmaa*. Si la communauté accepte une pratique ou une doctrine, celle-ci devient légitime, même si elle n'est pas justifiée par un verset ou un Hadith. Ce principe trouve en fait sa justification dans un Hadith qui rapporte que le Prophète aurait dit : « Ma communauté ne peut tomber d'accord sur une erreur ».

II. Influence culturelle des sunnites

A. Les écoles juridiques

Les différentes interprétations de l'islam Sunnites n'ont pas donné lieu à des sectes mais seulement à quatre écoles juridiques, ayant toutes le même statut. Ces écoles juridiques

Sunnites sont nommées — d'après le nom de leur fondateur — le Malikisme, le Hanafisme, le Chaféisme et le Hanbalisme (ou traditionalisme). Chacune de ces écoles interprète le droit à sa manière et toutes les quatre jouissent d'une même estime. Néanmoins, chacune des écoles juridiques possède son champ géographique d'application. Dans les paragraphes suivants ces différentes écoles sont présentées.

1. L'école Hanafite

Cette école a été fondée par l'Imam `Abu Hanifa à Bagdad (mort en 150 H./ 767 ap. J.-C.). Il était d'origine irakienne mais vivait en Perse. Sa jurisprudence prend, comme source première, le Coran, puis les seuls Hadiths admis par l'ensemble de la communauté (Abû Hanifa a récusé beaucoup de Hadiths qui lui semblaient douteux), partageant le même souci et la même doctrine essentielle que Mâlik en ce qui concerne les fondements du Droit. Il admet également l'opinion personnelle (Ra'y) et l'Ijtihâd (l'effort de recherche personnelle), car Allah ﷻ - qu'Il soit exalté - a créé l'homme doué de raison et Il appelle constamment sa créature intelligente à raisonner.

Soutenue par les Abassides, les Seldjoukides et les Ottomans, l'école Hanafite s'est enracinée principalement chez les non-arabophones, au Moyen-Orient (principalement en Turquie), en Chine. Considérée par certains commentateurs comme plus « ouverte » que les autres écoles, on lui a reproché aussi parfois une « imitation servile » (*taqlîd*) des choix juridiques du passé, pouvant figer sa capacité d'adaptation aux réalités contingentes en perpétuelle mutation (3).

2. L'école Malikite

C'est le Rite (*madhhab*) ancien par excellence, à côté du rite Hanafite, si l'on excepte les écoles Chiites (dont beaucoup se sont constituées tardivement et par opposition entre elles, principalement au sujet de la reconnaissance de leurs Imams successifs). Le rite Malikite est la somme de l'enseignement reçu puis transmis par l'Imam de la Médine, **Mâlik Ibn Anas**, né et mort là bas (94 H./716 ap. J.-C. - 179 H./795 ap. J.-C.). L'Imam Mâlik fut un disciple direct des Compagnons du Prophète Mohamed, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, et notamment de Sahl Ibn Sa'd. Il étudia aussi auprès de Ja'far as-Sâdiq et connut Abû Hanifah. Il fut l'auteur

du premier traité de droit musulman, **al-Muwatta'** (« La Voie Aplanie » ou « La Voie rendue aisée»), qui est aussi le premier recueil des Hadiths.

L'Imam Mâlik était donc l'héritier principal de la plus ancienne école d'exégèse coranique fondée par le Compagnon `Ubay al-'Ansâri (mort en 28H.) à la Médine, la Ville du Prophète, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, qui était naturellement la mieux placée en tant que dépositaire des «traditions connues» (*hadîth Mashhûr*).

Dans la définition du Droit (*fiqh*) musulman, cette école, après le Coran, admet comme source (*Oussoul*), la Sunna prophétique, mais presque exclusivement basée sur les seuls Hadîths qui sont connus de l'ensemble de la première communauté médinoise, car, au-delà, la science du Hadith a donné lieu à des polémiques sans fin entre les docteurs de l'Islam. Le consensus (*Ijmâ'*) s'est ensuite néanmoins rapidement établi, dans le Sunnisme, sur l'exactitude des deux recueils authentiques (Sahîh) d'Al-Bukhârî et de Muslim, ainsi que l'ont constaté des chroniqueurs anciens, auxquels se réfère notamment Ibn Khaldûn (mort en 808 H./ 1406 ap. J.C).

Les bases juridiques de cette école sont donc bien sûr avant tout le Coran (comme pour les autres écoles d'ailleurs), puis la Sunna, connue principalement par les coutumes médinoises (*Adât al-Madîna*), mais aussi le consensus des savants (*'ijmâ'*), l'opinion personnelle (*ra'y*) qui découle de la réflexion (*fikr*) et de l'effort d'interprétation personnelle (*Ijtihâd*), ainsi que le raisonnement par analogie (*qiyâs*).

Et bien qu'elle soit assez scrupuleuse sur le plan de la pratique religieuse (notamment des cinq piliers fondamentaux de l'Islam), cette école est aussi, avec l'école Hanafite, la plus ouverte et la plus souple dans son adaptation aux différentes réalités locales et temporelles (*la coutume, `ourf*), à la réflexion personnelle et à l'évolution du monde. Elle est donc mieux en mesure d'appréhender les adaptations nécessaires d'une façon dédramatisée et efficace. Et surtout cette école, à la suite de son fondateur, homme humble et scrupuleux, a une motivation fondamentale, une intention (*niyya*) tournée avant tout vers la préservation de l'unité de la Omma, préférant cultiver ce qui réunit que de rechercher des solutions juridiques qui pourraient diviser.

Cette École Sunnite Malikite est répandue autour du golfe Arabo-Persique, au Soudan, en Afrique du Nord et de l'Ouest (3).

3. L'école Shafite

Cette école s'est inspirée de l'Imam Châfi'î (mort au Caire en 204 H./ 819 ap. J.-C.). Après avoir voyagé dans tout l'orient arabe et étudié les doctrines Malikites et Hanafites, il créa une synthèse avec pour souci de clarifier l'articulation des sources de la loi musulmane, pour l'appliquer aux événements contemporains. Il a réuni ses théories dans son ouvrage al-Riçâla (l'Epître).

Selon lui, les sources du Droit doivent être :

1. Le Coran,
2. Le hadith (sans toutefois donner priorité à la coutume traditionnelle de la communauté, priorité qui caractérisait les précédentes écoles d'Irak et d'Arabie, et notamment de Médine, comme le faisait l'Imam Mâlik),
3. Le *Qiyâs* (raisonnement et déduction par analogie, mais qui n'intervient selon lui que lorsque les deux premières sources de la loi ne donnent pas de réponse sur une question précise ou nouvelle),
4. L'*Ijma'* (consensus des compagnons, puis dans les générations suivantes, consensus des savants religieux de la communauté, ce qui dans la pratique est assez difficile à réaliser).

Quand au *ra'y* (raisonnement personnel), il est écarté purement et simplement des sources du droit musulman, contrairement aux deux écoles précédentes. Ceci a sans doute eu pour effet de figer l' *Ijtihâd*.

Cependant, l'Imam Châfi'î a eu le souci légitime de brider certains effets extrêmes du *ra'y* et de l' *Ijtihâd* dont quelques-uns se servaient parfois en dépit du bon sens, sans profonde connaissance du Coran et de la Sunna héritée des anciens, pour tenter de justifier des interprétations hasardeuses du Livre, voire des innovations blâmables qui allaient se cristalliser bientôt sous la forme de l'hérésie rationaliste et intolérante du Mu'tazilisme.

Puis, avec le temps et l'influence des deux premières écoles, un recentrage s'est peu à peu opéré dans cette école, pour donner un peu plus de poids au consensus (*Ijma'*) des savants, ce qui libère partiellement l'*Ijtihâd* de la stricte dépendance au Hadith (considéré jusque là par cette école comme la norme absolue de la Sunna).

Cette école s'est implantée en Arabie, au Nord de l'Égypte, en Afrique de l'Est et dans tout l'Orient : Inde, Indonésie, Malaisie, Thaïlande, Viêt-nam, Philippine (3).

4. L'école Hanbalite

Cette école se réclame d'**Ahmad Ibn Hanbal** (mort en 241 H./ 855 ap. J.-C.), elle est pratiquement née du conflit qui a opposé Ibn Hanbal aux Mu'tazilites (rationalistes hellénisants passablement intolérants). La réputation d'Ibn Hanbal s'est forgée durant ces événements au cours desquels il fut persécuté et emprisonné sans jamais se renier. En fait, Ibn Hanbal était principalement un spécialiste du Hadith (un rapporteur des traditions prophétiques). C'était aussi un traditionaliste scrupuleux qui se méfiait du *ra'y* (opinion personnelle) et du *qiyâs* (analogie), car, selon lui, ils avaient ouvert la porte à l'hérésie mu'tazilite, source d'innovations pécheresses et de division de la communauté. La polémique qui l'opposa à ces derniers, au sujet de la nature du Coran, et qui lui valut la persécution, donna dès le départ à cette école une teinte contestataire, alors que dans sa doctrine, Ibn Hanbal privilégiait surtout la Sunna (la coutume communautaire héritée des anciens formés par le Prophète, qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, béni et ses compagnons et suivants) et l'unité communautaire, en bon Sunnite.

Cette école se développa ensuite et ses missionnaires apportèrent leur madhhab dans des contrées lointaines, notamment dans le nord de l'Iran où allait naître le Cheikh Abd al-Qâdir al Jilânî (mort en 1166 ap. J.-C.), grand organisateur du soufisme confrérique.

Un siècle plus tard naissait le théologien Ibn Taymiyya (mort en 727 H.: 1328 ap. J.-C.). Son approche est sensiblement différente de celle du fondateur Ibn Hanbal. Avant même l'intérêt de l'unité communautaire, la recherche de solutions juridiques semble primer chez lui.

Ces écoles juridiques avaient un rôle dans l'explication du Coran et de la Sunna, dans la pratique religieuse ainsi qu'un rôle très important dans la protection du monde musulman des autres courants intellectuels considérés par la majorité des savants religieux comme destructeur des fondements de l'Islam. Cette culture s'est propagée dans la plupart des coins du monde islamique contribuant ainsi à dessiner une culture populaire touchant les relations entre les gens dans le domaine du commerce et dans la vie sociale.

En effet, les écoles juridiques ont pu développer grâce aux efforts de ces fondateurs les règles essentielles pour faire le commerce. Elles permettent de répondre à des questions essentielles sur la notion de l'intérêt par exemple et développe les cas où l'emprunt de l'argent est interdit. Dans le domaine social, elles règlent par exemple les proportions dans l'héritage.

Dans ce même domaine, les écoles juridiques formulent en détail la procédure de l'adoption des enfants ainsi que ce qui est permis et non permis dans ce cas.

Les écoles juridiques Sunnites ont joué et jouent encore un rôle fondamental dans les sociétés. Ils sont les sources essentielles dans l'organisation de la vie des gens. Ainsi les modalités du divorce, mariage, fiançailles, la question de la contraception et une infinité de sujet touchant la vie quotidienne trouvent une réponse dans ces écoles.

D'autre part, ces écoles juridiques ont défendu une foi religieuse propre au Sunnite, différente des Chiites ainsi que les autres mouvements juridiques et intellectuels. Cette foi est basée sur les dogmes suivants :

1. La foi en ALLAH est : Parole de conviction, appuyée par les actes, la foi augmente par les bons actes et diminue par les mauvais actes contrairement « aux Mourjias » et celui qui commet un mauvais acte (même les péchés mortels tels que la consommation des boissons alcoolisées etc... n'est pas hérésie mais pécheur sauf l'idolâtrie) contrairement « aux Kharijites ».
2. L'amour d' ALLAH et la haine d' ALLAH, ainsi que l'Amour des alliés de ALLAH comme le Prophète Mohamed et ses compagnons, et ne donnent aucun jugement sur des conflits entre eux s'il y en a eu et rejettent ceux qui leur portent atteinte contrairement « aux Chiites et aux Kharijites ».
3. Ne peut être utilisé dans l'invocation (Eddouâ) comme intermédiaire (Wassila) entre Le Serviteur et ALLAH que ses Attributs et Noms ainsi que les bonnes actions et non la personne du Prophète ou des Walis (Pieux) contrairement aux « Souffis Acharites, aux Moutazilites et Chiites » sauf si c'est lui-même qui fait le Douâ pour toi. (Exemple de El Abbas Oncle du Prophète au temps du Khalife Omar)
4. ALLAH est créateur de Toute Chose et de Tout acte, la création n'en a que le choix, la volonté et le désir contrairement « aux Qadirites, Jabrites et Moutazilites »
5. Il n'y a pas d'intermédiaire entre le Paradis et l'enfer (La manzila entre les deux Manzilas) contrairement « aux Moutazilites »
6. Il n'est pas permis de débattre ou même de réfléchir sur l'essence (son aspect, sa forme ou son orientation) mais se limiter au texte et remettre à ALLAH son Sens c'est le *Taslim*

contrairement « aux Asharites, Matouridites etc... » qui tombe dans le du *Taâwil* interprétation et donc (sans le vouloir) dans le *Tatîl* et *Nafye*. Annulation ou *Tasjim* matérialisation ou *Tahrif* falsification). Cela revient à un point de divergence d'exégèse coranique sur le verset.7 sourate 3 Al-Imrane suivant : « C'est lui qui a fait descendre sur toi le Livre : il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont à la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent porter à interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur le verset à équivoque, cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part ALLAH. Et ceux qui sont bien enracinés dans la science. Ils disent : nous y croyons, tout est de la part de notre seigneur ! Mais seuls les doués d'intelligence s'en rappellent » (8).

II. Influence politique

a. la naissance du mouvement politique Sunnite

La cristallisation du mouvement sunnite est apparue au deuxième siècle après l'hégire. Les sunnites sont ceux qui ont refusé d'adhérer aux thèses des mouvements de révolte politico-religieux contre le pouvoir établi par les Omeyyades, ou contre celui d'Ali Ibn Abi Taleb, le quatrième Khalife. Le sunnisme prône une attitude de neutralité dans les conflits politiques et

idéologiques très tôt apparus dans l'histoire de l'Islam. Ces conflits ont opposé les partisans légitimistes d'Ali et de ceux qui croient à la divinité d'Ali, injustement évincés de la succession au pouvoir de leur ascendant, le Prophète lui-même, les adversaires d'Ali, accusé d'avoir trahi sa propre cause en composant avec ses adversaires ; les partisans de la dynastie omeyyade, les autres révoltés contre cette dynastie. Les Chiites, partisans d'Ali, défendaient en quelque sorte son droit naturel et immédiat à la "royauté" de son cousin le Prophète. Ce droit est fondé sur la consanguinité. Il quittera très vite le domaine de la politique pure pour être élevé au rang d'un droit surnaturel à caractère mystique et fabuleux, développant un véritable nouveau dogme religieux à l'intérieur de l'Islam. Ce nouveau dogme aura des ramifications multiples, les sectes Chiites se comptant par dizaines.

Les adversaires d'Ali étaient en quelque sorte des « ultra-Chiites » puisqu'ils refusaient qu'Ali accepte de soumettre ce droit à l'imamat, à un arbitrage politique. Pour eux, il s'agit réellement d'un droit divin, fondé sur des indications claires du Prophète, voulu par Dieu. Or il ne peut y avoir de jugement contraire à la volonté de Dieu. Ali, pour avoir accepté l'arbitrage, devenait un apostat. A partir de là naquit une autre nouvelle religion, avec ses propres ramifications.

Les partisans de la dynastie Omeyyade s'abritaient également derrière la volonté et la prescience de Dieu. Quant aux partisans d'Abdallah Ibn Zubeir, ils contestaient à partir de la Médine et de la Mecque, la légitimité du pouvoir omeyyade, puisque celui-ci violait le caractère quasi-républicain du régime politique fondé par le Prophète. Ce régime ignorait l'hérédité dynastique. Cette dernière était le propre des Perses sassanides, non des musulmans.

Le Sunnisme constitue en fait la théorisation des gens sans parti, c'est-à-dire de la majorité que rebutaient les guerres civiles permanentes entre les divers clans armés. Cette attitude d'abstention favorisait évidemment le pouvoir en place. Elle deviendra, pour cette raison, la doctrine officielle de l'État, aussi bien sous les Omeyyades, que sous les Abassides sauf exception. D'ailleurs, elle sera clairement assise sur un *Hadith* du Prophète affirmant : "Quiconque constatera une attitude répréhensible de son chef, qu'il patiente. Qui dévie de la communauté meurt d'une mort *jahilite*", c'est-à-dire comme un négateur de l'Islam. Le sunnisme est une orthodoxie, c'est-à-dire une alliance des gens du pouvoir, des gens du savoir et des gens tout court. Certains la considèrent comme un phénomène d'opinion et de pouvoir (1), d'autre comme les Salafites insistent d'avoir le pouvoir tant qu'elle applique la loi islamique et laisse les gens font leur prière.

b. les Frères Musulmans

L'association renaît en Egypte grâce aux mesures de libéralisation politique du président Sadate. Suivant les orientations de Sayyid Qutb, pendu en 1964, le mouvement élimine toute référence à l'arabisme (idéologie croyant à l'union des nations arabes) et s'oriente vers une contestation violente du régime égyptien. L'organisation est en rupture avec l'Islam officiel, ses membres sont formés hors des institutions religieuses. Des incidents éclatent entre les Frères Musulmans et les Coptes, population chrétienne d'Egypte qui s'oppose à la politique de "conciliation" de Sadate avec les islamistes et que les islamistes désignent comme "agents de l'Occident". Finalement, suite à la répression menée par Sadate sur les deux communautés, le président est assassiné par les Frères Musulmans en 1981. Les Frères musulmans agissent également en Syrie, où ils s'opposent au parti au pouvoir (le *Bath*), qui écarte les Sunnites du pouvoir alors qu'ils forment 70% de la population syrienne. Les Frères Musulmans perpétuent des attentats ; la répression du régime syrien est sanglante et fait environ 15 000 morts. Quelques années plus tard, le mouvement égyptien contribue très largement à la création du Hamas en Palestine.

En 1928, Hassan al-Banna fonde en Egypte le mouvement des Frères Musulmans, qui ne reconnaît comme gouvernement légitime que celui qui agirait conformément à la *Sharia*, et dont le but proclamé est de "promouvoir le bien et interdire le mal". Le mouvement naît notamment d'une contestation populaire du processus d'occidentalisation de l'Egypte, critiqué par les "réformistes" musulmans comme Rashid Rida dont al-Banna est un disciple. L'organisation, qui prend pour modèle le régime saoudien en formation, entend réorganiser la société et lutter contre l'Islam populaire. Cependant, la doctrine du mouvement reste floue sur la forme de gouvernement préconisée au sein de "l'Etat islamique" ; les Frères Musulmans se réfèrent notamment au principe coranique de "consultation" (*Shura*), sans que l'on sache bien ce qu'ils entendent par ce terme. L'association se dote d'un programme économique et social (sécurité sociale et assurance, droit au travail, etc.), soutient le roi égyptien dans sa lutte contre le *Wafd*, et s'intéresse particulièrement à la question de Palestine, au nom d'une solidarité religieuse avec les musulmans de Palestine. Les Frères Musulmans sont par ailleurs assez sensibles au nationalisme, même si pour eux, il n'existe pas de différences de nationalités en Islam, selon leur conception de l'Omma, communauté religieuse par définition transnationale.

Le principal objectif des Frères Musulmans est l'instauration de régimes religieux au sein des pays d'obédience musulmane. L'association prône la création de républiques

islamiques sunnites. Les Frères Musulmans s'opposent ainsi aux tendances laïques et séculières des nations arabo-musulmanes et préconisent un retour aux préceptes du Coran et de la Sunna. Le mot d'ordre de l'organisation est : « *Allah est notre objectif. Le prophète est notre chef. Le Coran est notre loi. Le djihad, guerre juste, appelé improprement guerre sainte] est notre voie.* (2,3,4,5,6)

Les Frères Musulmans se considèrent comme un mouvement Sunnite malgré la contestation des Salafites, qui eux aussi se considère comme les représentants de l'islam sunnite. Dans un entretien avec muhammad Ahmad al Rashed, consultant auprès du parti islamique Irakien, il répond à la question : Comment se positionne ce mouvement, en Irak, par rapport au Salafisme et au Soufisme, la chose suivante :

« Les différents *manhaj* (chemins) suivis par les Frères Musulmans, les Salafistes et les Soufis influent sans aucun doute sur leur comportement politique, mais ce sont surtout leurs modes d'organisation qui les séparent. Le courant salafiste, contrairement à celui des Frères, se décline en plus de vingt groupes, chacun d'entre eux suivant le *manhaj* d'un cheikh, ce qui empêche toute prise de décision commune. Il y a ainsi plus de différences d'un point de vue intellectuel chez les Salafistes entre eux, qu'entre les Salafistes et les Frères, qui représentent une voie médiane et qui, comme eux, rejettent l'innovation (*buda'a*). Les Frères sont en général proches des Salafistes bien que certains de leurs groupes s'autorisent la pratique du *takfir* (fait d'apostasier) ou accordent trop d'importance à des aspects secondaires de la personnalité du musulman. Par-dessus tout, les Salafistes ne participent pas à la vie politique.

Le Soufisme rassemble également des groupes divers, chaque groupe suivant un cheikh dont le *manhaj* et les croyances influenceront grandement sur la nature de leurs relations avec les Frères et les Salafistes, soit dans le sens d'un rapprochement, soit dans celui de l'éloignement.

Pour résumer, on peut dire que les Frères dont les idées sont intermédiaires, constituent le trait d'union entre les Salafistes et les Soufis et ceci nous laisse espérer que nous serons à même d'achever le projet d'union des Sunnites, actuellement en cours de réalisation en Irak. Ce projet consiste à réunir au sein d'une assemblée (*majlis al choura*) ce que la communauté sunnite compte comme professeurs, intellectuels, ingénieurs, juristes, médecins...pour élaborer un projet de développement de la société, dans le

respect des règles islamiques. D'autre part, l'ancienneté de l'implication des Frères Musulmans dans la sphère du politique leur a permis d'acquérir une expérience, en matière d'organisation, qui fait défaut aux deux autres courants. Pour finir, l'unité du discours des trois branches de l'islam sunnite reposera surtout sur la recherche d'un équilibre, sur les bonnes relations et les expériences personnelles, plus que sur la communion de pensée. Dans cette perspective, les Frères Musulmans, qui ont des dirigeants expérimentés et pour lesquels le régime de Saddam a constitué une répétition, pourront être pris comme référence par les deux autres courants ».

Cette réponse est un exemple frappant de la complexité du phénomène politique Sunnite, de sa richesse, ainsi qu'une interprétation différente de la situation géopolitique du monde Musulman ainsi qu'une divergence à la recherche d'une stratégie d'action et de réaction.

c. Situation en Irak :

L'invasion de l'Irak par l'occupant américain, reste un événement majeur dans l'histoire de ce pays. L'Irak est le berceau de plusieurs civilisations. L'un des plus vieux continent du monde est devenu dans un laps de quelques jours sans autorité ni administration. L'occupation américaine a plongé le pays dans l'anarchie totale. Pour comprendre la situation en Irak voici déjà une présentation de son histoire moderne(9).

L'Irak est un Etat récent (434'925 km²) installé sur un territoire placé au point de rencontre du Bassin méditerranéen et de l'Extrême-Orient et qui vit se développer les plus anciennes civilisations de l'histoire.

Les montagnes du Kurdistan sont l'un des plus anciens foyers de l'humanité où s'est effectué le passage de l'économie de chasse et de cueillette à l'agriculture sédentaire. Aux VII^e et VI^e millénaires av. J.-C., les hommes abandonnèrent collines et montagnes pour s'établir dans les plaines. Aujourd'hui, c'est sur la Mésopotamie que le nouvel Etat-Nation voudrait fonder son identité et ses référents historiques.

*** Les civilisations de l'Antiquité**

Les millénaires suivants sont marqués par le passage d'une organisation de type villageois à des civilisations urbaines bénéficiant des surplus d'une agriculture que l'irrigation a pu rendre intensive. C'est l'époque des cités-Etats.

La civilisation sumérienne marque le III^e millénaire, où les échanges commerciaux sont alors possibles par l'écriture et l'usage d'une langue commune. Les Amorrites, nomades sémites venus du sud, fondent un nouvel empire avec pour centre Babylone; Hammourabi (1793-1750) en sera le roi le plus célèbre.

Plus tard, le Nord prend sa revanche avec l'hégémonie assyrienne, dont l'apogée se situe sous Assurbanipal (669-627), Ninive étant alors la capitale. Babylone retrouve sa prééminence sous Nabuchodonosor II (605-562). L'Empire assyrien succombe rapidement. La Mésopotamie est intégrée dans le vaste Empire achéménide.

*** Les splendeurs de l'Empire Abbasside**

La conquête de la Mésopotamie par les Arabes, vers 637 apr. J.-C., constitue une date charnière. A partir de 750, Bagdad est promue capitale de l'Empire Abbasside, qui s'étend à son apogée jusqu'aux confins du Maghreb, de l'Inde et de l'Asie centrale. Bagdad devient la grande métropole du monde civilisé, dont Haroun al-Rachid, calife abbasside, contemporain de Charlemagne et immortalisé par les Mille et Une Nuits, reste le symbole.

L'empire Musulman est marqué par l'éclat de sa civilisation urbaine et son foisonnement intellectuel. Les campagnes, grâce à un remarquable réseau d'irrigation, connaissent aussi une période d'abondance. Idéalisé par les mémoires arabes, cet «âge d'or» est définitivement ruiné par les invasions mongoles. Bagdad tombe en 1258.

L'Irak est alors, et pour longtemps, soustrait à la domination arabe. La plaine mésopotamienne entre dans une période de récession que l'Empire Ottoman sera incapable de juguler. Les terres cultivées deviennent des pâturages pour les troupeaux des nomades. Un déclin démographique, enfin, accompagne la régression économique.

*** Le mandat britannique et l'Irak hachémite**

Après la Première Guerre mondiale et le démantèlement de l'Empire ottoman, la tutelle britannique, en application de l'accord Sykes-Picot (1916), s'exerce sur l'Irak. Par les accords de San Remo (1920), la Grande-Bretagne reçoit mandat de la part de la Société des Nations pour administrer le pays. Les frontières sont définies sous l'autorité de la puissance mandataire: en 1925, le vilayet de Mossoul est rattaché à l'ensemble que forment déjà ceux de Bagdad et de Bassora: l'Irak moderne est constitué. Un Hachémite, l'émir Fayçal, monte sur le trône. L'indépendance est proclamée en 1932.

Sous la monarchie hachémite, le pays, qui reste sous influence britannique, est dirigé par de grandes familles Sunnites. Les débuts de l'économie pétrolière, associés à un certain développement économique, sont à l'origine de profondes mutations. Une couche sociale intermédiaire (médecins, professeurs, ingénieurs, fonctionnaires, officiers, intellectuels) émerge, tandis que la pression accrue des féodaux et de l'oligarchie urbaine porte à un très haut degré la misère des masses rurales. La prise du pouvoir par les «Officiers libres» en Egypte (1952) a ici un profond retentissement. Le mécontentement grandit, la conscience politique s'aiguise. L'opposition se rassemble autour de deux thèmes: le respect des règles démocratiques dans la vie politique et le refus nationaliste de collaborer avec les puissances occidentales. L'armée renverse la monarchie en 1958.

*** L'Irak républicain et le régime Baassiste**

Le général Kassem, l'homme fort du nouveau régime républicain, ne peut régler les problèmes sociaux et politiques. En 1963, un coup d'Etat permet à la branche irakienne du parti socialiste arabe Baas de s'emparer du pouvoir. Après 1968, ce parti, dont émerge rapidement la personnalité de Saddam Hussein, devient l'unique force dirigeante du pays. L'Irak entre alors dans une période de profondes mutations. Le parti Baas, en assurant la maîtrise des ressources pétrolières par leur nationalisation, jette les bases d'une économie moderne et diversifiée. Après la mort de Nasser (1970), l'Irak entend jouer un rôle prééminent au sein du panarabisme.

Les relations de Bagdad avec la Syrie ont toujours été conflictuelles, à l'image des rapports hostiles entre les deux branches, irakienne et syrienne, du parti Baas. En outre, l'Irak se montre l'adversaire le plus déterminé d'Israël. Riverain du Golfe, aspirant à devenir une puissance régionale, il sort renforcé du long conflit qui l'oppose à l'Iran (1980-1988).

Mais la crise et la guerre du Golfe (1990-1991) mettent provisoirement un terme aux ambitions régionales d'un pays très isolé au sein du monde arabe. L'embargo occidental consécutif à la guerre du Golfe, quoique partiellement levé en 1996 par suite d'une décision des Nations Unies, a affecté peu l'oligarchie au pouvoir mais est très durement ressenti par les populations civiles.

*** L'intervention américaine**

L'intervention américaine en 2003 a permis la chute du régime baasiste de Saddam Hussein et de toute une époque de l'histoire irakienne. Dès l'entrée des américains, une lutte contre l'occupation a été organisée. Il est sûr aujourd'hui que la nature de la résistance est essentiellement sunnite. Parmi toutes les communautés, on constate que les sunnites étaient les seuls à ne pas rejeter la résistance militaire. Il ne faut pas oublier que cette position prend ses sources d'abord du Coran et de la Sunna du prophète qui appelle à la guerre sainte dans le cas d'une invasion par un non musulman. Cette interprétation de la religion est en accord aussi avec la situation géopolitique de l'Irak avant la guerre. Ainsi, c'est important de noter que Saddam Hussein est un musulman Sunnite et que le pouvoir était dans les mains de cette communauté. Cette situation conforte la position des Sunnites comme de bons religieux en réclamant le « JIHAD » ou la guerre sainte et le fait qu'ils ont perdu le pouvoir et donc il fallait réagir afin de la récupérer des mains des américains et des Chiites.

La résistance a réussi par s'imposer comme un joueur essentiel dans le jeu du pouvoir en Irak. Actuellement il est admis que la reconstruction de l'Irak, passe par un accord avec les Sunnites, permettant d'arrêter les actions militaires et d'intégrer les groupes de résistances dans la vie politique de l'Irak.

IV. Conclusion

L'Islam, une religion monothéiste, adopté par plus d'un milliard de personnes dans le monde, un héritage de 1400 ans de civilisation, des empires qui ont dominé l'ancien monde, une richesse culturelle reflété par ses nombreuses écoles juridiques ainsi que ses différentes communautés. Les Sunnites se considèrent comme les successeurs de l'héritage religieux et politique du prophète Mohamed qu'Allah lui accorde la grâce et la paix. En effet, les Sunnites se basent, en plus du coran, sur la Sunna du prophète.

La Sunna est considérée comme un complément essentiel du Coran. L'interprétation du Coran dans ses dimensions religieuses et politiques est basée en grande partie sur les paroles

du prophète Mohamed qu'Allah lui accorde la grâce et la paix. La Sunna est considérée dans ce cas comme la porte pour chaque Musulman, une entrée obligatoire pour comprendre l'islam. Les Sunnites, se considérant comme les héritiers de l'islam pur, rayonnent par une histoire culturelle représentée par leur école juridique. Il ne faut pas oublier aussi que l'islam n'est pas rentré dans les pays de l'Afrique et de l'Asie que par la guerre. La plupart des Musulmans de ces pays ont adhéré à l'islam à travers les commerçants Musulmans. En observant leur honnêteté, ils ont pu donner une belle image de l'islam Sunnite notamment.

Les Sunnites considèrent les compagnons du prophète Mohamed qu'Allah lui accorde la grâce et la paix, ainsi que les successeurs politique (les khalifes) comme une référence religieuse. Les compagnons du prophète ont pris en charge la transmission du comportement du prophète en plus de ses paroles et ils étaient ainsi que les compagnons des compagnons « tabeine » les fondateurs du dogme Sunnite. Les compagnons et la génération d'après, sont les fondateurs des différentes écoles juridiques du sunnisme. De la génération des compagnons et les deux générations suivantes les sunnites du monde entier prennent l'exemple. Ces compagnons se sont installés dans le monde musulman après la mort du prophète rayonnant par leur savoir religieux, politique et militaire.

L'influence des Sunnites est double. On ne peut pas séparer vraiment l'influence culturelle du politique dans la civilisation islamique. A travers la religion, qui est considérée la base de cette civilisation islamique, on assiste à la naissance d'un empire, des chefs militaires, des savants interprétant le Coran et le Hadith ainsi qu'une architecture. C'est si varié qu'on ne peut pas la réduire en un seul aspect.

L'influence politique des Sunnites était grande durant l'histoire. Les Sunnites sont dominants par leur nombre et surtout par le nombre d'empire et de dynastie installés sous leur règne.

A l'heure actuelle, les mouvements Sunnites jouent un rôle prépondérant dans la lutte contre l'occupation américaine en Irak. Seuls les mouvements islamiques Sunnites ont résisté à l'offensive américaine et à l'occupation. Malgré leur exclusion au début de l'occupation, de toute démarche politique dans les nouveaux gouvernements, des rumeurs tournent actuellement d'une négociation entre l'occupant américain et les partis de la résistance Sunnite pour une éventuelle participation à « une Irak nouvelle ».

Depuis les Frères Musulmans, jusqu'au HAMAS en Palestine, passant par le mouvement dit Wahabite ou Salafite, on assiste à une montée de l'islam politique sunnite. Ces

mouvements sont apparus ces dernières décennies comme une force populaire capable de changer la donne politique et stratégique au sein du monde musulman et ailleurs en Occident.

Le sunnisme est, certes, une identité à part entière à l'intérieur de l'Islam. Une interprétation de l'Islam qui, n'est pas forcément adoptée par tous les Musulmans dans sa composante politique.

En effet, beaucoup d'analystes Musulmans ou non, considèrent que ces mouvements politiques restent, à cause de sa nature intellectuelle, à influence moins grande que la composante culturelle.

Concernant cette dernière, ce mémoire développe les différentes écoles juridiques et essaye de montrer leur influence sur la vie quotidienne des gens. Cet aspect reste dominant dans le monde islamique, il est plus ample et plus général que l'effet politique parce qu'il touche la vie des gens en organisant les relations entre eux, entre les gens et leur dieu ainsi que leur foi.

Cette composante évolue aussi dans le temps par le processus dit « *El Ejtihad* ». Ce processus permet de trouver des solutions pour les problèmes contemporains des gens. C'est un élément flexible de la culture islamique permettant de conserver la place centrale de l'Islam dans la vie des gens et d'être comme l'a exprimé le Coran : une religion qui serait valable jusqu'au jour du jugement.

En conclusion, l'influence des Sunnites est multiple, reflétant une religion universelle, un prophète venu pour organiser notre vie sur terre et au-delà. Cette influence multiple peut être, à son tour, analysée d'une manière plus fine. En effet, de nos jours, l'influence culturelle est plus répandue que l'influence politique dans le monde islamique. On constate, d'ailleurs, que le sunnisme influence plus la vie sociale, la vie des individus, l'économie ainsi que la culture. On constate aussi que la culture sunnite est très répandue partout dans les pays musulmans, mais question politique cette culture trouve des difficultés à s'imposer dans un monde où les modèles politiques sont multiples et les choix sont variés. Le sunnisme politique, a été et resterait un élément central malgré tout, mais l'observation de l'état du monde musulman, très en retard dans les domaines de la science, de l'économie, des droits des peuples, nous impose de conclure que l'influence politique des Sunnites, qui est le moteur de toute renaissance économique et technologique, reste faible par rapport à l'influence culturelle.

Bibliographie

(1) Yadh Ben Achour, doyen de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis (Tunis II).

<http://w3.univ-tlse1.fr/publications/Colloques/Constitution/Achour.html>

(2) Tariq Ramadan et les frères musulmans à la conquête de l'Europe, Le sabre et le coran Paul Landau, 2005.

(3) Emmanuel Razavi, Frères musulmans : Dans l'ombre d'Al Qaeda, Editions Jean Cyrille Godefroy, 2005

(4) Xavier Ternisien, Les Frères musulmans, Fayard, 2005

(5) Christophe Ayad, Géopolitique de l'Egypte, Bruxelles, Complexe, 2002

(6) , Latifa Ben Mansour, Frères musulmans, frères féroces : Voyages dans l'enfer du discours islamiste, Editions Ramsay, 2002

(7) site internet : <http://aslama.com/bibliotheque/articles/jurisprudence/les-quatre-ecoles/introduction.php>

(8) Abdellali MAMOUN, cours, Mosquée et Centre culturel de l'union islamique des Yvelines

(9)site internet : <http://www.memo.fr/Dossier.asp?ID=144>

